

## PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 29 avril 2026

20h00 – 22h00

Présents :	M. Jean-Marie Urfer	Président et Municipal
	M. Olivier Descloux	Vice-président et Municipal
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
	M. Mathias Favez	Représentant scolaire
	Mme Candy Costa	Représentante scolaire
	Mme Sonia Francey	Parent d'élève, représentante de l'APE
	M. Sebastiano Merzaghi	Parent d'élève
	Mme Delphine Hilty	Parent d'élève
	Mme Catherine Roulet	Représentante Conseil communal
	Mme Ariane Annen Devaud	Représentante entreprise
	M. Grégoire Etienne	Représentant société sportive
Excusés :	Mme Fabienne Bürki	Représentante EFAJE
Absent :	M. Vincent Odier	Représentant civil

M. Neyroud tient le procès-verbal de séance.

\*\*\*\*\*

### L'ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 10 février 2026
3. Communication de la Municipalité
4. Communication de la Direction
5. Première demi-journée de congé
6. Bilan de la législature 2021–2026
7. Divers et communications individuelles

**M. Urfer** ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette dernière réunion du Conseil d'Établissement de l'actuelle législature.

## 1) Approbation de l'OJ

Un point a été oublié lors de l'envoi de l'ordre du jour : le Conseil d'établissement doit, selon ses attributions, décider la date de la prochaine demi-journée de congé. Un nouveau point 5 doit donc être ajouté. L'OJ modifié est approuvé.

## 2) Approbation du PV du 10 février 2026

**Mme Francey** demande si le PV tel que transmis a été amendé avec les points qu'elle a transmis par voie de circulation. **M. Urfer** répond qu'en l'absence de Mme Tremea ce point sera contrôlé avant la mise en ligne. Le PV tel que transmis est adopté.

## 3) Communication de la Municipalité

**M. Urfer** prend le premier la parole pour amener plusieurs points :

### Informations liées à la rentrée 26-27 :

- Le courrier concernant les informations liées à la rentrée scolaire (bus scolaire, réfectoire et certaines activités) sera envoyé aux familles courant deuxième quinzaine de juin.
- Comme l'année dernière, seuls les devoirs surveillés ainsi que trois activités seront proposés dans un premier temps : le tennis, le théâtre et un atelier cinéma.
- Un second courrier, présentant la suite du catalogue parascolaire (activités sportives et culturelles) ainsi que les informations relatives aux équipes Yolo et à la Médiathèque, sera transmis aux familles à la fin août. Les activités débiteront après les vacances d'automne.

**Mme Francey** questionne le pourquoi du début des activités parascolaires après les vacances d'automne. Pour **M. Urfer**, la réponse est double : la solution est d'une part liée aux disponibilités limitées des salles de sports, et d'autre part au souhait d'harmonisation du nombre de sessions entre le 1er et le 2ème semestre. Il précise par ailleurs que cette mesure n'a pas eu d'impact significatif sur les inscriptions et que la fréquentation des activités proposées est restée assez stable.

### Passeport vacances :

- Un courrier a été transmis aux familles via les agendas des élèves de 5P à 11S pour présenter le Passeport Vacances et expliquer les modalités d'achat et d'inscription aux activités.

### Activités proposées par la Commune du Mont :

- Planche à voile à Préverenges : M. Pierre-Yves Mottier
- Pétanque : M. Francis Etienne
- Les Sapeurs-Pompiers : M. Alexandre Barbey
- Jass : M. Lucien Paillard
- Le Cube : M. Laurent Grandjean

### Yolo :

- Participation à la **Fête de Mai**
- **Week-end yolo : du 30 au 31 mai** (samedi : Verticalp à Emosson et tyrolienne / dimanche : canyoning à Salvan)
- Prochain **centre aéré** : du 29 juin au 3 juillet
- **Fête de l'été** 17 juin

### Médiathèque :

- **Contes** doudous le samedi 9 mai

- **Spectacle** « Le Chant de l'ogre » le samedi 13 juin
- **Fete du jeu** le mercredi 10 juin

## Communication transmise à l'avance par Mme Bürki, absente :

Traitant du cas d'élèves qui n'avaient pas été libérés pour les entretiens planifiés avec les enseignants et les parents, **M. Urfer lit les informations transmises par Mme Bürki :**

« Selon les réalités rencontrées, il n'y a eu que quelques cas isolés (2 situations sur l'entier des familles qui placent leurs enfants en UAPE), où les élèves n'ont pas pu participer, avec leurs parents, aux entretiens planifiés avec les enseignants, alors que cela était leur souhait. Dans ces rares cas, la décision a toujours été liée à une question organisationnelle.

Ainsi, et afin que l'ensemble des directeurs de structure fonctionnent de la même manière, les choses ont pu être clarifiées.

Dès ce jour, une officialisation du fonctionnement a pu être faite et il est dès lors possible que les enfants partent de l'UAPE le temps de se rendre à un entretien planifié avec leur enseignant (tout comme cela se faisait déjà lors de RV médicaux). Cependant, en lien avec le fait que l'enfant revienne sur la même journée à l'UAPE après l'entretien (il reste « sous contrat EFAJE »), les trajets devront de fait être assurés et assumés par les familles (pour des questions de responsabilités).

Selon le fonctionnement mis en place dans chacune des UAPE du réseau (qui peut être variable selon les réalités de locaux, de temporalité, de gestion des groupes etc.), lors de RV sur le temps de midi, il se peut que l'enfant concerné n'arrive pas manger avec ses camarades et/ou de manière plus générale à l'UAPE. Dans ce cas, les parents devront alors organiser eux-mêmes le repas de leur enfant. Il est important de préciser que tout ceci sera directement vu entre le directeur de la structure concernée et la famille, lorsque cette dernière fera la demande de l'absence.

Un deuxième point avait également été abordé « hors séance ». Ce dernier était en lien avec la possibilité pour les fratries d'aller à l'UAPE lorsqu'un enfant de la famille est malade. Concernant la situation évoquée, il y a visiblement eu un malentendu, car l'ensemble des directeurs de structures fonctionnent de la même manière, à savoir que seul l'enfant malade doit rester à la maison. Il n'y a en ce sens aucune mesure d'éviction appliquée pour les autres enfants vivants sous le même toit (sauf en cas de situations particulières pour lesquelles un contact avec le médecin cantonal pourrait nous amener à appliquer une consigne plus stricte).

En espérant que ces retours permettront d'apporter plus de clarté face aux situations évoquées, je reste naturellement avec plaisir à votre disposition en cas de questions. »

## M. Descloux prend ensuite la parole pour amener deux points :

- En premier lieu une information sur le collège de **Champs d'Aullie** : le chantier a pu démarrer, les premières excavations ont pu avoir lieu après l'épisode d'humidité hivernal et printanier qui les a retardées, ainsi que les demandes du service archéologique cantonal qui présumaient la présence de vestiges (leurs recherches sont encore en cours sur certaines portions de la parcelle). Les camions vont désormais pouvoir transporter les terres excavées vers leur lieu de stockage, à Manlout, avant d'être réutilisées pour le chantier de renaturation de la Valleyre. La commission de construction, à laquelle participent M. Wolters et Mme Waldispühl, doyenne, a pu visualiser les lieux de la cour d'école et des jeux qui y seront aménagés.

**Mme Hilty** demande quels seront les délais retenus pour l'ouverture. **M. Descloux** répond que l'ouverture est désormais confirmée pour la rentrée scolaire 2028. **M. Wolters** confirme que jusqu'à cette date les locaux seront suffisants pour absorber les besoins en classes de l'EPS, et précise qu'au besoin des classes pourront être utilisées dans le Mottier G.

- **M. Descloux** évoque d'autre part le phénomène de la présence accrue de jeunes dans les cours d'école (Mottier, Grand-Mont) en soirée, avec parfois le **constat d'actes d'incivilité**. Cela a d'une part des conséquences pour le voisinage, mais aussi les matins à l'ouverture des classes il peut y avoir des déchets ou les traces d'une utilisation non souhaitée dans un environnement accueillant des élèves. La Municipalité garde un point d'attention sur ces situations et il sera peut-être nécessaire de remettre en place des mesures comme la présence d'un agent de sécurité privée.

**Mme Francey** demande si le TSP pourrait être détaché plus régulièrement lors des temps où ces

situations peuvent avoir lieu. **M. Urfer** répond qu'il peut faire certaines interventions dans la limite de son temps de travail, notamment lors de ses tournées de présences régulières en soirée, 2-3 fois par mois. M. Urfer en profite pour développer brièvement le cadre de l'activité du TSP, son temps de travail et certaines de ses interventions récentes, et informe de l'existence depuis janvier de son lieu d'accueil.

**Mme Francey** s'inquiète de savoir si des échanges ont déjà eu lieu avec les jeunes pour connaître leurs réels besoins, et si un pacte tacite de comportements dans l'espace public pourrait être conclu avec eux. **M. Urfer** répond en évoquant l'exemple du projet Graine d'Oasis au skatepark, auquel travaille le TSP en collaboration avec le Service de l'urbanisme et l'Espace Yolo, pour y faire un lieu avec des animations et des activités proposées par et pour les jeunes.

**Mme Annen Devaud** évoque un cas particulier, lors de l'inauguration d'Open'Art au mois de mars : une moto était parquée sur le parvis du Mottier C, donc en infraction au code. Elle s'interroge sur que l'on peut faire dans ce genre de cas ? **M. Urfer** répond qu'oser le dialogue est utile dans ce genre de cas.

**M. Descloux** rappelle qu'au Grand-Mont des voitures se sont retrouvées dans la cour d'école, et que pour y accéder elles ont causé des déprédations dans l'herbe. Pour lui également il y a nécessairement un temps pour le dialogue, mais suivant la gravité des cas il y en aura aussi un pour la répression. Il s'agit de trouver le juste milieu.

**Mme Francey** estime que c'est le rôle de l'équipe Yolo et du TSP que de travailler à ce type de prise de conscience et à un discours de prévention avec les jeunes.

**M. Wolters** souligne par ailleurs que ces jeunes ont des parents, et que ces mêmes parents commettent aussi des infractions à l'heure de la dépose de leurs enfants le matin devant l'école.

#### 4) Communication de la Direction

**M. Wolters** remercie l'assemblée d'avoir déplacé à sa demande le jour de la séance.

S'agissant de Champs d'Aullie, **M. Wolters** se dit très confiant quant aux délais et à la répartition des élèves. Il informe que ce travail d'enclassements a déjà commencé : il n'y aura pas de déplacements loin de leur domicile pour les futurs élèves 1P comme ça a été le cas dans le passé. Cette situation favorable est certes due à un peu de hasard, et à la maîtrise des plans de développement par la Commune, mais elle facilite grandement la vie de la planification. **M. Wolters** informe également que les UAPE et le SEJL pourront à nouveau consulter en amont les listes d'enclassement, selon le modèle qui a bien fonctionné l'année dernière.

**M. Wolters** évoque que le fait d'avoir pu conserver les deux étages du Mottier G à l'usage de l'EPS donne de l'air pour pouvoir au besoin accueillir des classes supplémentaires. Pour l'année prochaine à Rionzi, malgré l'ouverture d'une 3P supplémentaire, les 3 classes de 5<sup>ème</sup> qui deviennent 6<sup>ème</sup> sont maintenues.

Sur cette thématique de la planification des enclassements enfin, **M. Wolters** a reçu un courrier d'une famille très inquiète du déplacement de son enfant entrant en 5<sup>ème</sup> au Mottier, évoquant toute une liste de désagréments, mais il n'entrera pas en matière sur cette demande ni sur d'autres similaires.

**M. Wolters** a pu à nouveau assister au spectacle HS, qui évoque les questions du harcèlement en milieu scolaire et des mécanismes de violence. En parallèle, l'EPS mène beaucoup de projets de prévention. Il évoque aussi la bonne dynamique qui se met en place en collaboration avec le TSP. Les choses évoluent dans le bon sens. La rentrée prochaine s'annonce sereine.

**Mme Francey** pose la question de l'efficacité des collaborations et synergies entreprises. **M. Wolters** évoque un cas récent remonté par l'Espace Yolo, dont le doyen a rapidement été informé, qui a impliqué le TSP également, et des patrouilles de gendarmerie qui ont été dépêchées. Le fait d'avoir ces synergies et collaborations qui se mettent en place a montré dans ce cas leur effet : tout s'est très bien passé au final.

**M Favez**, tout en rappelant que le cas de la salle de sport du Mottier D a été très bien géré, pose une question quant aux salles de sports prévues à Champs d'Aullie : s'appuyant sur des remontées d'informations de collègues dans d'autres établissements, il souhaite savoir si les utilisateurs principaux ont été consultés s'agissant des choix de matériel, car la typologie de certains et notamment leur poids peuvent s'avérer difficilement utilisables par certaines classes ? **M. Descloux** rappelle que les sociétés locales et des enseignantes, dont Mme Pelet, ont été consultées très en amont dans le cadre du projet architectural, et que le SEPS a de fait aussi été impliqué. Tout ce qui a trait à la matérialité s'affine encore à l'heure actuelle pour

que tout soit prêt dans les règles de l'art à l'ouverture. Champs d'Aullie ne sera pas fait sur une base financière low-cost, mais il faut garder à l'esprit que ces équipements en mobilier sportif ont aussi un impact budgétaire auquel la Municipalité prête attention. **M. Wolters** rappelle qu'en commission de construction de nombreux corps de professionnels sont consultés pour affiner les décisions et garantir l'acquisition de matériel adéquat.

## 5) Première demi-journée de congé

**M. Urfer** évoque que le rôle du Conseil d'Etablissement est de permettre une fluidité entre école, commune et parents. Et que dans cette perspective, sur cette question des demi-journées de congé il s'agissait originellement de donner à tout le monde l'occasion de participer, par exemple, à une fête de village. Ce n'est aujourd'hui plus tout à fait le cas.

**Mme Devaud Annen** demande si ces demi-journées de congé doivent ou peuvent être reconsidérées en lien avec l'introduction des congés joker. **M. Wolters** suggère de reprendre cette question avec le prochain CET.

Proposition est faite par **M. Urfer** que **la prochaine demi-journée de congé aura lieu le vendredi 18 septembre 2026 après-midi**, précédent le lundi du Jeûne (21 septembre). **La proposition est validée.**

## 6) Bilan de la législature 2021–2026

**M. Urfer** a passé en revue les PVs des années précédentes. Il en ressort que plusieurs thématiques ont été fortement évoquées : les horaires, les demi-journées de congé, les transitions école-apprentissage, les enfants à besoins particuliers, Champs d'Aullie, etc. **M. Urfer** souhaite à l'avenir porter également des projets plus globaux pour fluidifier la mission du Conseil d'Etablissement, et notamment réfléchir à approfondir des sujets de fond qui pourraient offrir une réelle plus-value.

**Mme Francey** estime que les 4 quarts du Conseil d'Etablissement doivent avancer ensemble dans une approche consensuelle, et qu'il faudrait donc trouver un mode de fonctionnement qui permette à une majorité de prendre des options voire des décisions qui éviteraient de revenir sans cesse sur les mêmes thématiques.

**Mme Roulet** précise que de plus en plus de familles d'enfants à besoins particuliers demandent que leur enfant puisse être intégré dans l'école publique. Et que le Tessin est le seul canton à avoir pour l'heure réussi une telle inclusion. Le travail est désormais entrepris par des acteurs de la société civile au niveau national, avec des échanges entre associations spécialisées, parents et autorités. Cela aura à terme un impact sur des interpellations à venir au niveau local.

**Mme Hilty** quittera le Conseil d'Etablissement après deux législatures. Elle rêverait que lors de la prochaine législature la question des horaires puisse rapidement aboutir. Et se réjouit déjà que les collaborations initiées se développent plus encore.

**Mme Francey** a essayé de porter la voix de tous les parents, dans la mesure de ce qui lui a été remonté. Elle souligne aussi le positif de ces collaborations entre tous les acteurs autour de l'école.

**Mme Devaud Annen** quittera aussi le Conseil d'Etablissement pour des raisons personnelles. Depuis que sa dernière fille a fini sa scolarité, il y a 8 ans, elle relève tout le chemin parcouru : elle se souvient de l'époque pas si éloignée où la solution de cantine à midi consistait en une pizza au Central. Aujourd'hui l'EPS Le Mont est une école 5 étoiles ! Ce n'est pas le fruit du hasard, mais de collaborations efficaces et d'une volonté politique suivie d'actions.

**M. Wolters** revient sur le thème des horaires et réaffirme qu'à son sens le projet qu'il a présenté et défendu est bon. Replacés dans le contexte de la croissance démographique de la commune, la Municipalité a porté et défendu des projets qui permettent à l'école de se développer dans un grand confort, mais aussi avec une complexité toujours plus grande. Il se plaît à relever que d'autres projets et succès sont aussi nés au Conseil d'Etablissement : Mont Apprentissage, cité en exemple par d'autres EPS et communes ; la consultation participative des jeunes dans certains projets comme l'aménagement de la cour du Mottier ; mais que le Conseil d'Etablissement ne pourra pas faire l'économie lors de la prochaine législature d'autres réflexions, par exemple sur les réseaux sociaux, l'inclusion des élèves à besoins spéciaux, les outils de communication école-parents, etc.

**Mme Costa** est là depuis moins longtemps que ses préopinants. Elle apprend toujours beaucoup de choses au Conseil d'Etablissement mais s'interroge parfois quant à son poids décisionnel, ayant bien compris toutefois qu'il s'agit d'un organe essentiellement consultatif.

**M. Favez** apprécie particulièrement de découvrir les problématiques que portent les autres, et de comprendre les contraintes de la direction des écoles ou de la Commune sur tel ou tel sujet.

**M. Merzagli** souligne que nous sommes dans un environnement privilégié au Mont, parce qu'on s'en donne les moyens à l'EPS et à la Commune. Donc la dynamique est positive, les échanges et le dialogue sont bons, l'écoute y est active. On peut et doit toutefois encore s'améliorer en termes d'efficacité. Une feuille de route de thèmes prioritaires en début de législature pourrait être une approche constructive pour aboutir à des solutions concrètes.

**M. Etienne** est présent pour la première fois, donc peu de choses à dire. Il relève que la thématique des réseaux sociaux mérite d'être traitée, car aussi problématique en dehors de l'école.

**M. Descloux** observe que les contraintes se sont complexifiées, et que cela a nécessité une forte professionnalisation des structures communales pour y faire face. Le Conseil d'Etablissement se situe en contre-exemple de ce mouvement : ce qui y remonte est souvent des problèmes résiduels que même les professionnels n'arrivent pas à gérer ou solutionner. Ce lieu doit pouvoir rester un forum d'échanges. Enfin, il tient à remercier les membres du Conseil d'Etablissement pour la profondeur du traitement de certains thèmes, en particulier l'implication du quart-parent.

## 7) Divers et communications individuelles

**Mme Francey** prend la parole pour évoquer plusieurs points :

- **Protocole de sécurité au réfectoire** : Mme Francey souhaite connaître le dispositif mis en place par la Commune lors d'incidents entre élèves sur le temps de la pause (temps encadré par la Commune), ainsi que les modalités de communication avec l'école et les enseignants concernant la prise en charge de la suite de journée.

**M. Urfer** explique que le réfectoire porte la responsabilité de la sécurité des enfants lorsqu'ils sont sous son accompagnement à la pause de midi. Il constate que pour répondre au cas évoqué, nos protocoles doivent en effet être améliorés, travail qui devra se faire en échange avec l'Ape, l'EPS, etc. Par le SEJL, la Commune y travaille et espère pouvoir concrétiser à court terme un protocole harmonisé avec les pratiques des autres partenaires concernés, notamment l'EPS. C'est aussi le rôle du Conseil d'Etablissement, s'il le souhaite, de réfléchir à de nouvelles procédures en termes de communication et de collaborations. De même, la formation des surveillants du réfectoire et des différents professionnels en lien avec les enfants doit être encore renforcée pour répondre aux attentes des parents en matière de sécurité et d'accompagnement de qualité.

**M. Wolters** ajoute que le nombre de personnes en relation avec les enfants sur une journée est de plus en plus grand et que cela demande des efforts de coordination plus importants que par le passé. Les choses sont en train de se mettre en place, plusieurs rendez-vous entre les professionnels de l'école et les intervenants de la Commune, en particulier le Travailleur social de proximité, ont eu lieu ou sont agendés.

- **Collaboration avec la commune de Lausanne pour le matériel des camps de ski** : Mme Francey donne un retour sur la question abordée lors du dernier CET concernant les pistes évoquées et son contact avec le Dépôt de Valency. Des contacts ont été pris et Mme Francey doit encore investiguer plus avant sur les modalités possibles à supporter par l'Ape du Mont.
- **Place de l'Ape au sein du Quart parent** : Mme Francey souhaite ouvrir la réflexion sur la place actuelle de l'Ape au sein du Quart parent et non au sein du Quart associatif.

**M. Urfer** donne raison à Mme Francey. Ce passage augmenterait toutefois la représentation du quart associatif, mais un déséquilibre entre « petits et grands » quarts reste acceptable. Il rappelle également que le Conseil d'Etablissement est constitué d'un minimum de 12 membres, que sa

composition peut donc au besoin être augmentée pour assurer une représentation équitable de chaque quart. Cela sera discuté en Municipalité. Pour la suite du Conseil d'Établissement, une élection du quart parent va être organisée par la Municipalité via le SEJL, en collaboration avec l'EPS, et la Municipalité désignera la représentation du quart associatif et des autorités communales.

**M. Wolters** ajoute qu'en cas de vote, il serait aussi possible de demander à un « grand quart » de ne faire usage que du même nombre de voix que les autres.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h10.

Le président :



J.-M. Urfer

Le secrétaire :



Ph. Neyroud